

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 1006)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 42

présenté par

M. Potier, M. Garot, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 2 B

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 3° La promotion de boissons avec ajouts de sucres, de sel ou d'édulcorants de synthèse, ainsi que de produits alimentaires manufacturés dont la teneur en sel, en sucres ou édulcorants de synthèse ou en matières grasses est supérieure à un seuil fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie et de la santé lorsque celle-ci fait apparaître un enfant mineur de moins de seize ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à interdire la promotion par les influenceurs de produits alimentaires de faible qualité nutritionnelle à destination des enfants de moins de seize ans.

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à interdire aux influenceurs la promotion de produits alimentaires de faible qualité nutritionnelle via l'utilisation de l'image de leurs enfants mineurs, sur leurs réseaux sociaux.

Les enfants d'influenceurs acquièrent de la notoriété via l'activité d'influence commerciale de leurs parents. En lien direct avec la loi n° 2020-126 du 19 octobre 2020 visant à encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les plateformes en ligne, nous

souhaitons, par cet amendement, interdire toute promotion des produits alimentaires à faible qualité nutritionnelle sus-visés, par les enfants mineurs d'influenceurs.